

**Décision n° 2024-1696**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation**  
**des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 22 juillet 2024**  
**abrogeant l'attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Completel**

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 17 février 2023 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Completel reçu le 19 juillet 2024, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

**Décide :**

**Article 1.** À compter du 22 juillet 2024, les dispositions attribuant à la société Completel (Siren : 418 299 699) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

| Type de ressources            | Ressources restituées | Décision d'attribution | Date de la décision d'attribution |
|-------------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Code point sémaphore national | 03127                 | 2004-0891              | 19/10/2004                        |
| Code point sémaphore national | 03128                 | 2004-0891              | 19/10/2004                        |

**Article 2.** Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Completel et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 22 juillet 2024

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales